

# REGLEMENT INTERIEUR

**AUTO ECOLE GAMBETTA**  
**4 Voie Georges Pompidou**  
**77120 COULOMMIERS**

## ARTICLE 1 :

Le bureau est ouvert le  
lundi, mardi, jeudi et vendredi  
mercredi  
samedi

de 15 heures à 19 heures  
de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures  
de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures

## ARTICLE 2 :

Les leçons de code ont lieu le  
lundi, mardi, jeudi et vendredi  
mercredi

à 15 heures, 16 heures, 17 heures et 18 heures  
à 10 heures, 11 heures,  
- 15 heures, 16 heures, 17 heures et 18 heures  
à 10 heures, 11 heures, 14 heures et 15 heures

samedi

Les leçons ETM

Mardi? Jeudi

de 19 heures à 20 heures

## ARTICLE 3 :

Les leçons de conduite peuvent être effectuées du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures et le samedi de 8 heures à 16 heures.

## ARTICLE 4 :

Constitution du dossier :

\* photos ANTS

\* photocopie de :

- carte d'identité (recto-verso)

- passeport

- carte de séjour.

\* photocopie ASSR

\* photocopie JDC

\* pour les élèves mineurs ou habitant chez les parents photocopie de :

- carte d'identité d'un parent (recto-verso)

- justification de domicile de moins de 3 mois

- attestation d'hébergement

\* photocopie recto verso du permis de conduire (si déjà en possession)

• photocopie du jugement du tribunal si annulation de permis

• Teste pysco et visite médical

**ARTICLE 5 :**

*Respectez le personnel ainsi que les gestes barrières*

**ARTICLE 6 :**

*Conditions de paiement :*

*Pour toute formation du compte de l'élève doit être réglé 72 heures avant l'examen.*

*Pour tous forfaits il y a un échelonnement des règlements en 3 fois.*

*Toutes heures supplémentaires doivent être réglées au fur et à mesure.*

**ARTICLE 7 :**

*En cas de retard dans les règlements, l'auto école se réserve le droit d'annuler les leçons de conduite ainsi que la présentation examen.*

**ARTICLE 8 :**

*Toute leçon non décommandée 48 heures à l'avance est considérée comme due.*

**ARTICLE 9 :**

*Lors de la prise à domicile pour les leçons de conduite, la durée du trajet auto école - domicile sera prise sur le temps de la leçon.*

**ARTICLE 10 :**

*L'enseignement A - A1—A2 - B - AAC et AM est assuré par Madame GAGNADOUX Marie-Christine (exploitante), Madame TESSIER Véronique (monitrice) et Madame DOS SANTOS Virginie (monitrice).*

**ARTICLE 11 :**

*Le présent règlement sera affiché dans le bureau d'accueil sise 4 voie Georges Pompidou - 77120 COULOMMIERS*

- *Toutes leçons de conduite non décommandées 48 heures à l'avance devront être réglées.*
- *Toutes présentations aux examens de conduite non décommandées à l'avance, seront pénalisées par des frais relatifs à cette présentation.*
- *L'examen ne pourra avoir lieu qu'après avoir soldé son compte au minimum 72H avant la date d'examen.*
- *Les élèves demandant à être pris à domicile, doivent attendre le moniteur devant chez eux. Le trajet auto-école/domicile est pris sur le temps de l'élève.*
- *L'examen se décide avec votre moniteur et se prévoit à l'avance.*
- *A chaque examen, l'élève devra être en possession d'une pièce d'identité, et dans son permis dans certains cas.*
- *Il vous est demandé d'attendre devant le bureau lorsque celui-ci est fermé.*
- *Le livret d'apprentissage est désormais numérique et obligatoire au tarif de 10 euros.*